



# DÉCLARATION D'IMPÔTS DOCUMENTS À FOURNIR

- Certificat/s de rémunération et/ou pension 2019 (**obligatoire**)
- Autres certificat/s de revenu 2019 (p.ex. revenu de location) (**obligatoire**)
- Non-résidents dont le conjoint exerce une activité en dehors du Grand-Duché (obligatoire)**
- **Certificat de rémunération et/ou pension du conjoint**
- **et/ou : Fiches de salaires de toute l'année du conjoint**
- **et/ou : Copie de la déclaration d'impôt sur le revenu 2019 du pays de résidence**
- Le bulletin d'imposition de l'année précédente (si une déclaration a été faite)
- Certificats d'assurances: vie, responsabilité civile (véhicule et familiale), accidents, mutuelle, assurance hospitalisation (pas de factures, ni de contrats d'assurance)
- Assurance prévoyance-vieillesse
- Caisse médico chirurgicale (CMCM), caisse de décès
- Épargne-logement
- Pièces justificatives (pas de tableau d'amortissement) des **intérêts débiteurs** sur prêt personnel et/ou prêt hypothécaire (même pour non-résidents)
- Certificat/s pour dons
- Pièces justificatives pour les frais de garde de vos enfants et/ou concernant les aides ménagères
- Frais de pharmacie et/ou de maladie (pour frais exceptionnels)
- Détail des pensions alimentaires payées pour enfant/s et/ou ex-conjoint/e

## ATTENTION

Avant de nous remettre votre déclaration d'impôt avec les pièces susmentionnées, vous devez **obligatoirement remplir les 4 premières pages** (données personnelles, données de vos enfants et options d'imposition) **du formulaire 100F**.

L'OGBL se décharge de toute responsabilité et plus spécialement quant à des erreurs dues à la non-remise de pièces par le déclarant ou à des indications erronées ou incomplètes aux 4 premières pages du formulaire 100F.